

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions rachetées

Ymagis

Société Anonyme

au capital de 1 991 751,50 €

61 Boulevard MacDonald

75019 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2018

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29 rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

Vachon et Associés

Commissaire aux comptes

1-3, rue Lulli

75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions rachetées

YMAGIS

Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2019 14^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Vachon et Associés



Christophe BONTE
Associé



Denis MORAEL
Associé